

---

---

## RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

---

## Liste par ministère ou organisme

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence canadienne d'évaluation environnementale	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Eric Giroux	19 octobre 2007	1 page.
2.	Agence canadienne d'évaluation environnementale	Direction régionale de la Capitale-Nationale	François Boulanger	13 septembre 2007	1 page.
3.	Environnement Canada	Division des évaluations environnementales	Louis Breton	12 juin 2009	3 pages.
4.	Environnement Canada	Division des évaluations environnementales	Louis Breton	25 mars 2009	3 pages.
5.	Environnement Canada	Section des évaluations environnementales	Stéphanie Larouche-Boutin	30 octobre 2008	3 pages.
6.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Guy Sanfaçon	24 octobre 2008	2 pages.
7.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Jacques Raymond	9 octobre 2007	1 page.
8.	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Direction régionale du Centre-du-Québec	Gaëtan Désilets	23 octobre 2008	1 page.
9.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Centre-du-Québec	Gaëtan Désilets	16 juin 2009	1 page.
10.	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	Direction régionale du Centre-du-Québec	Gaëtan Désilets	18 mars 2009	2 pages.
11.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Alain Simard	17 juin 2009	2 pages.
12.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Alain Simard	25 mars 2009	4 pages.
13.	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Direction générale de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Alain Simard	23 octobre 2008	9 pages.
14.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones – Direction des relations et du suivi des ententes	Lucien-Pierre Bouchard	31 mars 2009	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones – Direction des relations et du suivi des ententes	Lucien-Pierre Bouchard	6 octobre 2008	1 page.
16.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones – Direction des relations et du suivi des ententes	Lucien-Pierre Bouchard	19 mars 2008	1 page.
17.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique – Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics	Pierre Aubé	16 mars 2009	2 pages.
18.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Centre d'expertise hydrique – Direction de l'expertise et de la gestion des barrages publics	Pierre Aubé	5 novembre 2008	2 pages.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques en milieu terrestre – Service des lieux contaminés	Johanne Laberge	10 novembre 2008	5 pages.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques en milieu terrestre – Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	Johanne Laberge	7 juillet 2009	3 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction des politiques en milieu terrestre – Service des lieux contaminés et des matières dangereuses	Johanne Laberge	25 mars 2009	4 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	31 mars 2009	1 page.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	22 octobre 2008	2 pages.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement – Service des avis et des expertises	Pierre Walsh	12 juin 2009	2 pages.
25.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement – Service des avis et des expertises	Pierre Walsh	14 avril 2009	2 pages.
26.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction du suivi de l'état de l'environnement – Service des avis et des expertises	Pierre Walsh	6 novembre 2008	4 pages.
27.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec	Julie Anne Bourret	19 mars 2009	1 page.
28.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Service des lieux contaminés – Direction des politiques en milieu terrestre	Johanne Laberge	14 septembre 2009	1 page.

no	Ministère ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
29.	<i>Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</i>	<i>Direction régionale du Centre-du-Québec</i>	<i>Vincent Bourassa</i>	<i>17 octobre 2008</i>	<i>1 page.</i>
30.	<i>Pêches et Océans Canada</i>	<i>Océans, Habitat et Espèces en péril – Région du Québec</i>	<i>Stéphanie Rioux</i>	<i>1<sup>er</sup> octobre 2009</i>	<i>3 pages.</i>
31.	<i>Pêches et Océans Canada</i>	<i>Océans, Habitat et Espèces en péril – Région du Québec</i>	<i>Maryse Lemire</i>	<i>13 mars 2009</i>	<i>2 pages.</i>
32.	<i>Pêches et Océans Canada</i>	<i>Océans et Habitat – Région du Québec</i>	<i>Maryse Lemire</i>	<i>10 novembre 2008</i>	<i>3 pages.</i>



Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église  
2<sup>e</sup> étage, case postale 9514  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4B8

Canadian Environmental  
Assessment Agency

1141 Route de l'Église  
2<sup>nd</sup> floor, P.O. Box 9514  
Sainte-Foy, Québec  
G1V 4B8

Le 19 octobre 2007

M. Jean Lanciault  
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour  
1000, boulevard Arthur-Sicard  
Bécancour, Québec  
[lanciault@spipb.com](mailto:lanciault@spipb.com)

**Sujet : Projet de dragage d'entretien aux installations portuaires de Bécancour**

Monsieur Lanciault,

Suite à la réception de l'avis de projet concernant le projet mentionné en rubrique, nous avons consulté Environnement Canada, Transports Canada et Pêches et Océans Canada afin de vérifier s'ils avaient ou non à exercer une attribution relativement à votre projet.

Ces ministères ont tous répondu qu'ils n'avaient pas d'attribution à exercer et conséquemment votre projet ne sera pas assujéti à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Toutefois, Pêches et Océans Canada tiens à mentionner que si les mesures d'atténuation décrites dans votre avis de projet n'étaient pas mises en œuvre, vous pourriez contrevenir au paragraphe 35(1) de la *Loi sur les pêches* qui se lit comme suit : « Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. » Le cas échéant, ce ministère pourrait devoir émettre un permis qui déclencherait la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour obtenir de plus amples information. Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric Giroux, ing., M.Sc.  
Conseiller principal  
Agence canadienne d'évaluation environnementale

c.c.: Mme Mélissa Gagnon, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Canada





Agence canadienne  
d'évaluation environnementale

1141 route de l'Église  
2<sup>e</sup> étage, case postale 9514  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4B8

Canadian Environmental  
Assessment Agency

1141 Route de l'Église  
2<sup>nd</sup> floor, P.O. Box 9514  
Sainte-Foy, Québec  
G1V 4B8



Le 13 septembre 2007

Monsieur Jacques Dupont  
Directeur  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

*Helissa*

**Sujet :           Coordination fédérale – provinciale :  
                      Programme décennal de dragage d'entretien des installations  
                      portuaires de Bécancour (3211-02-250)**

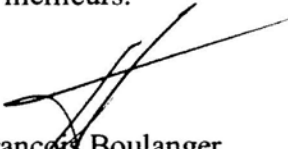
Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente que nous avons bien reçu le 10 septembre dernier le document d'avis de projet et la directive relativement au projet en titre.

Nous initions dès maintenant la coordination du processus fédéral d'évaluation environnementale sur le projet. Dès que nous aurons confirmé le déclenchement de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et identifié les participants fédéraux au processus, nous communiquerons de nouveau avec vous afin de vous en informer et de voir aux modalités d'application de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale pour ce projet.

Dans le cadre de cette évaluation environnementale, Monsieur Eric Giroux agira à titre de coordonnateur fédéral pour le Bureau régional du Québec de l'Agence. Vous pouvez la rejoindre au (418) 649-6442.

Veillez agréer, Monsieur, mes sentiments les meilleurs.

  
François Boulanger  
Directeur régional - Québec

Canada



Environnement Canada  
Environment Canada

Division des évaluations environnementales  
1141, route de l'Église (8<sup>e</sup> étage)  
C.P. 10100 succursale Sainte-Foy  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4H5

V/réf. : 3211-02-250  
N/réf. : 4191-15-B108

Sainte-Foy, le 12 juin 2009

Mme Mélissa Gagnon  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement Durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 5V7

Transmission  
par courriel  
seulement

**Objet :** Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour  
Commentaires d'Environnement Canada sur les réponses à la deuxième série de questions

Madame,

En réponse à la demande qui nous a été adressée par M. Gilles Brunet le 5 courant, vous trouverez ci-dessous les commentaires d'Environnement Canada relatifs aux réponses du promoteur à votre deuxième série de questions concernant le projet mentionné en titre.

Dans cette deuxième série de réponses, le promoteur mentionne qu'aucune entente n'a été conclue pour améliorer le lien hydrique entre la zone C et le fleuve Saint-Laurent et s'en tient, pour ce qui est de cette dernière, à l'usage autorisé antérieurement par décret du gouvernement du Québec. Environnement Canada réitère donc ici les commentaires qu'il vous avait fait parvenir le 25 mars dernier au sujet de la zone C, dans le cadre de l'examen de l'addenda à l'étude d'impact.

La fonction d'habitat pour les oiseaux migrateurs de la zone C est officiellement reconnue, puisque elle est incluse dans les limites de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques 02-17-0041-1987 du MRNF (Génivar, 2009, annexe 2). De plus, le Petit Blongios, qui y a été observé à chaque année entre 2001 et 2007, sauf en 2003, est une espèce menacée selon la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (LEP, Annexe 1) et en voie d'être désignée vulnérable au *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* du gouvernement du Québec (L.R.Q., c. E-12.01, a. 10).

Environnement Canada est préoccupé par la disparition de sites de reproduction du Petit Blongios notamment parce que le facteur le plus important dans son déclin serait la perte et la dégradation des habitats due à l'assèchement des marais et marécages, à la modification des rives, et aux espèces végétales envahissantes, selon le rapport de situation de l'espèce (Sandilands et Campbell 1988). Le dérangement causé par les humains lors de la période de nidification serait aussi un facteur limitant.

Par ailleurs, la zone C contient des plans d'eau et une portion significative de sa superficie est constituée de marais. Elle doit être considérée comme une terre humide au sens de la *Politique fédérale de conservation des*

*terres humides* (PFCTH) (Gouvernement du Canada. 1996). À cet égard, Environnement Canada favorise la prévention de toute perte nette de fonctions des terres humides.

**Recommandation 1 :** À la lumière des éléments énumérés ci-dessus, Environnement Canada considère que le promoteur devrait envisager d'autres utilisations ou options de valorisation des déblais de dragage que l'entreposage dans la zone C.

Si toutefois cette solution n'était pas retenue, Environnement Canada désire rappeler ici que selon l'article 6 a) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, sous réserve du paragraphe 5(9), il est interdit de déranger, de détruire ou de prendre un nid, un abri à nid, un abri à eider, une cabane à canard ou un œuf d'un oiseau migrateur à moins d'être le titulaire d'un permis délivré à cette fin.

**Recommandation 2 :** Si le promoteur était autorisé à utiliser la zone C, il devrait alors éviter d'entreprendre des activités qui pourraient nuire à l'oiseau ou à son nid, lorsqu'il est présent au site, c'est-à-dire du mois de mai à la mi-octobre, afin de ne pas contrevenir aux dispositions légales et réglementaires applicables à l'avifaune et aux espèces en péril dont Environnement Canada a la responsabilité. En d'autres mots, si le promoteur devait utiliser la zone C, les travaux ne devraient pas interférer avec l'intégrité de l'habitat de nidification du Petit Blongios, tel que délimité par les experts des autorités compétentes.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me joindre.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Louis Breton  
Chef intérimaire - Section Évaluations environnementales  
Activités de protection de l'environnement - Québec (DAPE-Qc)  
Tél. (418) 648-4857 / Fax : (418) 649-6030  
Courriel : [louis.breton@ec.gc.ca](mailto:louis.breton@ec.gc.ca)



## Références

GENIVAR, 2009. Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour, Étude d'impact sur l'environnement déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Addenda – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP. 24 pages + annexes.

GOUVERNEMENT DU CANADA. 1996. La Politique fédérale sur la conservation des terres humides. Guide de mise en œuvre à l'intention des gestionnaires des terres fédérales, Direction de la conservation de la faune, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, Ontario, 36 pages.

SANDILANDS, A.P., et C.A. CAMPBELL. 1988. COSEWIC status report on the Least Bittern *Ixobrychus exilis* in Canada. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Ottawa. 40 p.



Division des évaluations environnementales  
1141, route de l'Église (8<sup>e</sup> étage)  
C.P. 10100 succursale Sainte-Foy  
Sainte-Foy, Québec  
G1V 4H5

V/réf. : 3211-02-250  
N/réf. : 4191-15-B108

Sainte-Foy, le 25 mars 2009

Mme Mélissa Gagnon  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement Durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
675, boul. René-Levesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Qc) G1R 5V7

**Objet :** Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour  
Addenda – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP

Madame,

En réponse à la demande qui nous avait été adressée par M. Gilles Brunet le 5 mars dernier, vous trouverez ci-dessous les commentaires d'Environnement Canada relatifs à l'addenda à l'étude d'impact du programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour (Génivar, 2009).

### Contexte

À l'issue de son examen de l'étude d'impact (Génivar, 2008), en octobre 2008, Environnement Canada avait exprimé des préoccupations à l'égard de l'utilisation de la zone de dépôt C en raison de son utilisation par la faune aviaire et notamment comme habitat de nidification par le Petit Blongios. Cette préoccupation semblait s'inscrire dans celles du MDDEP, puisque, dans ses questions et commentaires, ce ministère demandait au promoteur d'envisager des sites potentiels pour la valorisation des sédiments asséchés dans le bassin A, option qui permettrait de restituer, en tout ou en partie, la zone C au milieu naturel environnant (Génivar, 2009, Qc-19)

### Utilisation de la zone C par l'avifaune

Dans ses réponses aux questions du MDDEP, le promoteur mentionne qu'il ne reconnaît aucune fonction biologique au site de dépôt A, ni aux bassins de la zone de dépôt C, parce que ce sont des dépôts de déblais de dragage autorisés par le Gouvernement du Québec et que leur construction a été autorisée en contrepartie de la mise en œuvre de nombreuses mesures de compensation par la SPIPB (Génivar, 2009, Qc-9; Génivar, 2008, p. 8 et 9). Pourtant, la fonction d'habitat pour les oiseaux migrateurs de la zone C est officiellement reconnue, puisque elle est incluse dans les limites de l'aire de concentration d'oiseaux aquatiques 02-17-0041-1987 du MRNF (Génivar, 2009, annexe 2).



Pour Environnement Canada, la zone C contient des plans d'eau et une portion significative de sa superficie est constituée de marais. Elle doit être considérée comme une terre humide au sens de la *Politique fédérale de conservation des terres humides* (PFCTH) (Gouvernement du Canada, 1996). À cet égard, Environnement Canada favorise la prévention de toute perte nette de fonctions des terres humides. De plus, le Petit Blongios, qui y a été observé à chaque année entre 2001 et 2007, sauf en 2003, est une espèce menacée selon la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement du Canada (LEP, Annexe 1). Au surplus, cette espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec fait partie du projet de *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* du gouvernement du Québec (L.R.Q., c. E-12.01, a. 10). Ce projet de règlement est paru à la Gazette officielle du Québec le 11 mars 2009 (Gazette officielle du Québec, 2009). S'il était édicté tel quel à l'issue de la période de consultation de 45 jours, le Petit Blongios pourrait vraisemblablement être désigné vulnérable avant l'exécution des travaux de dragage.

Environnement Canada est préoccupé par la disparition de sites de reproduction du Petit Blongios notamment parce que le facteur le plus important dans son déclin serait la perte et la dégradation des habitats due à l'assèchement des marais et marécages, à la modification des rives, et aux espèces végétales envahissantes, selon le rapport de situation de l'espèce (Sandilands et Campbell 1988). Le dérangement causé par les humains lors de la période de nidification serait aussi un facteur limitant.

**Recommandation 1 :** À la lumière des éléments énumérés ci-dessus, Environnement Canada considère que le promoteur devrait envisager d'autres utilisations ou options de valorisation des déblais de dragage que l'entreposage dans la zone C. Par exemple, il y aurait lieu d'examiner la possibilité de remblayer des secteurs du parc industriel ou du port de Bécancour où des développements sont déjà prévus.

Si toutefois cette solution n'était pas retenue, Environnement Canada désire rappeler ici que selon l'article 6 a) du *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, sous réserve du paragraphe 5(9), il est interdit de déranger, de détruire ou de prendre un nid, un abri à nid, un abri à eider, une cabane à canard ou un œuf d'un oiseau migrateur à moins d'être le titulaire d'un permis délivré à cette fin.

**Recommandation 2 :** Si le promoteur était autorisé à utiliser la zone C, il devra alors éviter d'entreprendre des activités qui pourraient nuire à l'oiseau ou à son nid, lorsqu'il est présent au site, c'est-à-dire du mois de mai à la mi-octobre, afin de ne pas contrevenir aux dispositions légales et réglementaires applicables à l'avifaune et aux espèces en péril dont Environnement Canada a la responsabilité. En d'autres mots, si le promoteur devait utiliser la zone C, les travaux ne devraient pas interférer avec l'intégrité de l'habitat de nidification du Petit Blongios, tel que délimité par les experts des autorités compétentes.

### **Gestion des sédiments et prévention de la pollution**

En ce qui a trait à la caractérisation que le promoteur propose d'effectuer avant le dragage de l'été prochain, la liste des substances analysées ainsi que le nombre d'échantillons proposé semblent *a priori* adéquats. Des commentaires plus précis vous seront fournis lorsque le promoteur aura déposé son plan d'échantillonnage pour approbation. Il va de soi que cette liste et la caractérisation des sédiments devraient être mises à jour, le cas échéant, selon de nouveaux indices de contamination potentielle des sédiments. De même, nous voulons préciser également qu'un échantillonnage de surface est considéré représentatif de la qualité des sédiments jusqu'à une profondeur moyenne de 50 centimètres. Si le dragage devait aller au-delà de cette profondeur, un autre échantillonnage serait requis.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me joindre.

Veuillez agréer, Madame l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Louis Breton  
Tél. (418) 648-4857 / téléc. (418) 649-6030  
Courriel : [Louis.Breton@ec.gc.ca](mailto:Louis.Breton@ec.gc.ca)

## Références

GAZETTE OFFICIELLE DU QUÉBEC. 2009. Projet de règlement, Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (L.R.Q., c. E-12.01). Québec : partie 2, 141<sup>ième</sup> année, No 10, 775-777.

GENIVAR, 2009. Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour, Étude d'impact sur l'environnement déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Addenda – Réponses aux questions et commentaires du MDDEP. 24 pages + annexes.

GENIVAR, 2008. Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour, Étude d'impact sur l'environnement déposé à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Rapport principal et annexes. 93 pages + annexes.

GOVERNEMENT DU CANADA. 1996. La Politique fédérale sur la conservation des terres humides. Guide de mise en œuvre à l'intention des gestionnaires des terres fédérales, Direction de la conservation de la faune, Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, Ontario, 36 pages.

SANDILANDS, A.P., et C.A. CAMPBELL. 1988. COSEWIC status report on the Least Bittern *Ixobrychus exilis* in Canada. Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada. Ottawa. 40 p.



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Section des études Québec  
environnementales

Centre régional Assessment  
Section

Sainte-Foy, 30 octobre 2008

Madame Mélissa Gagnon  
Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.  
3211-02-250

Notre réf.  
4191-15-B108

**Objet :** Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour

Madame,

En réponse à votre lettre datée du 25 septembre 2008, portant sur l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet en titre, nous vous transmettons notre avis concernant votre demande.

Nous avons analysé le rapport selon nos champs de compétence notamment les oiseaux migrateurs, les espèces en péril et la prévention de la pollution pour vérifier si tous les éléments requis sont documentés et ce, de façon satisfaisante et valable.

Le document de référence utilisé pour cette analyse est :

- GENIVAR août 2008. Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour. Étude d'impact sur l'environnement déposée à la ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs. Rapport principal et 93 p. et annexes.

Selon l'information que nous détenons, certains éléments du rapport d'étude d'impact sur l'environnement ne sont pas suffisamment documentés et soulèvent des préoccupations. Plus particulièrement, le rapport d'étude d'impact ne donne pas suffisamment d'information sur l'utilisation de la zone de déblais C et des impacts engendrés.

### Contexte

Depuis les années 1970 (construction du quai), le promoteur a, dans la plupart des cas, géré les déblais de dragage en les déposant dans des bassins adjacents aux installations portuaires. Selon la figure 2 du rapport, les installations portuaires étaient composées au début des années 1970 d'une jetée construite sur la batture (estran) à l'extrémité de laquelle se trouvaient des postes d'amarrage. Au fil des ans, les sédiments ont été stockés à même des bassins situés près des installations portuaires existantes (zone A et zone C).

Dans son programme décennal proposé, le promoteur souhaite déposer chaque année les déblais de dragage dans un bassin (zone A) aménagé à cette fin qui se trouve sur la batture le long de la jetée. On indique également dans le rapport (p.70) que les bassins de la zone C qui sont situés au sud des installations portuaires, pourraient également être utilisés pour le dépôt des sédiments. Historiquement, des sédiments auraient été déposés dans les bassins de la zone A et de la zone C.

**Canada**

1141, route de l'Église 8<sup>e</sup> étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5  
Tél. : (418) 648-4338 Téléc. : (418) 649-6030 stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca



À l'aide des photographies aériennes présentées dans le rapport, il est possible de voir que les bassins de la zone C contiennent des plans d'eau et qu'une portion significative de leur superficie est identifiée comme étant un marais (figure 7). Par ailleurs, on indique dans le rapport que des poissons ont été répertoriés dans ces bassins (page 36, tableau 7).

De plus, selon les renseignements que nous détenons de la banque de données des espèces d'oiseaux en péril au Québec (SOS-POP), un couple de Petit Blongios a été identifié au site de dépôt de la zone C. La nidification de l'espèce est qualifiée de confirmée et elle aurait été vue tous les ans depuis 2001. Aucune information n'est disponible dans le rapport sur l'utilisation des sites de dépôt par les oiseaux migrateurs et les espèces en péril. La présence du Petit Blongios dans cette zone est liée, entre autres, à la présence d'habitats de nidification favorables à l'espèce. Le Petit Blongios fréquente surtout les marais à quenouilles, mais il niche également près des étangs et le long des cours d'eau à faible débit, où les scirpes, les carex et les phragmites forment un couvert dense (Gauthier et Aubry 1995).

#### **Préoccupations :**

Environnement Canada a des préoccupations sur les effets que pourraient avoir l'utilisation de ces zones de dépôt sur les espèces qui y sont présente ainsi que sur leur habitat. Plus particulièrement, nous sommes préoccupés par l'utilisation des bassins de la zone C. Voici nos préoccupations :

- Si les zones de dépôts sont utilisées durant la période de nidification des oiseaux soit entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 août, les travaux pourraient engendrer du dérangement ou même de la mortalité (destruction de nid ou des oeufs) pour la faune aviaire et le Petit Blongios qui utilisent ces milieux pour la nidification;
- Le dépôt de déblais de dragage pourrait perturber l'intégrité de l'habitat du Petit Blongios;
- Le dépôt de déblais de dragage pourrait engendrer la perte de milieu humide;
- Le dépôt de déblais de dragage pourrait détériorer la qualité du milieu pour la faune aquatique en y déposant des sédiments contaminés;
- Le dépôt de déblais de dragage pourrait détériorer la qualité du milieu pour une espèce en péril, le Petit Blongios, et la faune aviaire en y déposant des sédiments contaminés.

#### **Recommandations et Questions :**

##### *Espèces en péril et oiseaux migrateurs :*

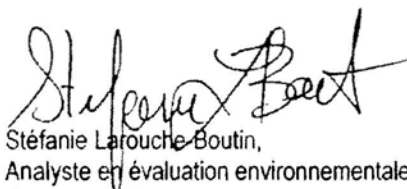
- Le promoteur devrait apporter les modifications nécessaires à son évaluation des impacts afin de prendre en compte les oiseaux migrateurs et les espèces en péril qui utilisent les zones de dépôts et plus particulièrement celui de la zone C. Le promoteur devrait :
  - Décrire adéquatement les espèces qui utilisent ces zones de déblais. Le promoteur devrait effectuer une demande auprès de SOS\_POP afin d'obtenir des renseignements à jour;
  - Évaluer et décrire les impacts que pourraient engendrer les travaux sur ces espèces et leurs habitats;
  - Évaluer et décrire les impacts que pourrait engendrer le dépôt de sédiments sur la qualité de l'habitat de ces espèces;
  - Déterminer des mesures d'atténuation à mettre en place pour éliminer ou atténuer ces impacts;

*Prévention de la pollution :*

- Les résultats des analyses chimiques des années précédentes (2000-2006) démontrent que les concentrations de certains métaux (ex Cr, Ni) dans les sédiments excèdent régulièrement la CEO. Malgré les activités de navigation et de transbordement de divers matériaux, aucun résultat pour les BPC, les H.A.P ou autre n'est présenté dans le rapport. Les BPC totaux et les HAP devraient aussi être caractérisés. De plus, d'autres contaminants devraient aussi être caractérisés en fonction des activités passées ou présentes au quai de Bécancour, le cas échéant.
  
- Mentionnons également qu'il y a probablement une erreur dans le tableau 5 à la page 27 car on indique une moyenne de 67 ppm pour les hydrocarbures pétroliers C10 - C50 tandis que la limite de détection est de 100ppm. Le promoteur peut-il apporter la correction?

Si vous avez des questions ou besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Veuillez agréer, Madame Gagnon, mes sentiments les plus distingués.



Stéfanie Larouche-Boutin,  
Analyste en évaluation environnementale  
Section des évaluations environnementales,  
Division des activités de protection de l'environnement (DAPE)  
Environnement Canada  
[stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca](mailto:stefanie.larouche-boutin@ec.gc.ca)

c.c

Louis Breton, Environnement Canada  
Daniel Bergeron, Environnement Canada

Direction générale  
de la santé publique

Québec, le 24 octobre 2008

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancours (3211-02-250)**

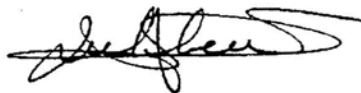
---

Monsieur,

Par la présente, et conformément à votre demande du 25 septembre 2008, nous vous transmettons notre avis de recevabilité sur le plan environnemental et social du projet « *Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancours* » (3211-02-250).

Veillez recevoir ci-jointe la réponse préparée à cet effet par la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



GS/MS/ib

*GS* Guy Sanfaçon, Ph.D.  
Pharmacologue-Toxicologue  
Coordonnateur en santé environnementale  
Direction de la protection de la santé publique

p.j.





Le 23 octobre 2008

Monsieur Guy Sanfaçon  
Coordonnateur en santé environnementale  
Direction de la protection de la santé publique  
1075, chemin Sainte-Foy, 12<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour (3211-02-250)**

---

Monsieur,

Tel que demandé dans votre lettre du 30 septembre dernier, nous avons procédé à l'analyse d'un point de vue de santé publique de la recevabilité de l'étude d'impact concernant le dossier mentionné en titre.

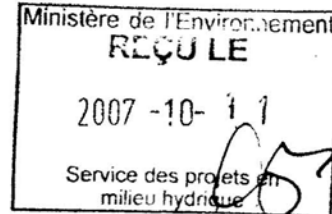
Les informations contenues dans l'étude d'impact datée d'août 2008 nous semblent complètes. Ainsi, selon notre évaluation, l'étude d'impact est jugée recevable d'un point de vue de santé publique. Nous comprenons que nous serons sollicités ultérieurement dans le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour nous prononcer sur l'acceptabilité du projet d'un point de vue de santé publique.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Karine Martel  
Conseillère en santé et environnement

Direction régionale de la sécurité civile  
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Le 9 octobre 2007



Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
657, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations  
portuaires de Bécancour  
(3211-02-250)**

Monsieur Brunet,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 17 septembre 2007 concernant le projet de dragage d'entretien aux installations portuaires de Bécancour proposé par la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Il n'est pas opportun que nous soyons consulté ultérieurement sur ce projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Toutefois, nous aimerions recevoir, à titre d'information, les documents qui seront déposés par l'initiateur du projet ainsi que l'éventuel décret gouvernemental autorisant ou non sa réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jacques Raymond  
Directeur régional

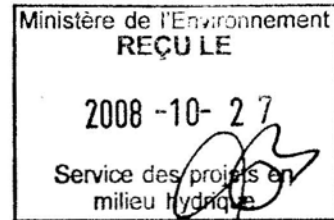
JR/PR/lg

c.c. M. Éric Houde, directeur des opérations  
M. Robert Lortie, chef du Service du soutien aux régions  
M. Jacques Hébert, Service du soutien aux régions

Direction régionale du Centre-du-Québec

Victoriaville, le 23 octobre 2008

Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage,  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



OBJET : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de Bécancour (3211-02-250)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons effectué les vérifications nécessaires de l'étude d'impact sur l'environnement déposée au mois d'août 2008 par la société Genivar pour la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

À la lecture de cette étude, il nous apparaît qu'un complément d'information serait souhaitable à deux égards. Dans la section 3.4.4.1, on mentionne que des activités agricoles ont cours à proximité ou même à l'intérieur du Parc industriel et portuaire de Bécancour. Il y aurait lieu de préciser de quel type de production agricole il s'agit, particulièrement s'il y a des animaux en cause. De plus, nous constatons que l'aspect de la qualité des paysages n'a pas été traité. Le dépôt des sédiments sur les berges aura nécessairement certains impacts à cet effet et nous souhaiterions qu'ils soient évalués.

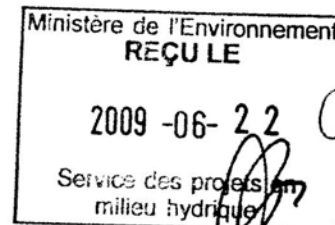
Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Gaétan Désilets  
GD/CD/jg

Direction régionale du Centre-du-Québec

Le 16 juin 2009



Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de  
Bécancour (3211-02-250)

---

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons lu les réponses fournies par la société Genivar à la suite de la deuxième série de questions concernant le programme mentionné en objet.

Les réponses fournies nous apparaissent satisfaisantes et valables à l'égard de la gestion de l'urbanisation et de la prise en compte de la réglementation municipale applicable.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

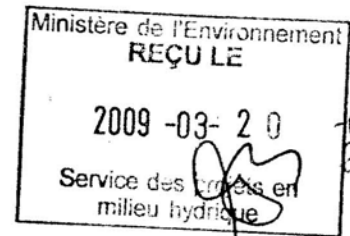


Gaétan Désilets

GD/CD/jg

Direction régionale du Centre-du-Québec

Le 18 mars 2009



Monsieur Gilles Brunet  
Chef du Service des projets en milieu hydrique  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Programme décennal de dragage d'entretien des installations portuaires de  
Bécancour (3211-02-250)

Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons vérifié les réponses fournies dans l'*Addenda – réponses aux questions et commentaires du MDDEP* à la suite de l'avis de recevabilité de l'étude d'impact produit en août 2008 par la société Genivar.

Il appert que les éléments soulevés par notre direction régionale, à l'étape de la recevabilité de l'étude d'impact, n'ont pas été portés à l'attention de l'initiateur du projet, comme nous avons été informés par Mme Melissa Gagnon en février dernier. Les compléments d'information souhaités concernaient l'activité agricole dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour, comme mentionné à la section 3.4.4.1 de l'étude d'impact, ainsi que l'évaluation des impacts paysagers du projet qui n'avait pas été abordée dans le document déposé. Nous convenons cependant qu'il ne s'agit pas d'éléments majeurs dans la présente demande d'autorisation de dragage en milieu industriel.

Nous remarquons toutefois que la réponse à la question QC-11 concernant les zones inondables ne répond que partiellement à la demande. En effet, le MDDEP demandait à l'initiateur de présenter une description des zones inondables du secteur et de préciser les dispositions réglementaires qui s'appliquent à leur égard. L'addenda présente les niveaux d'élévation des sites de dépôt, sans traiter des cotes d'inondation pour le secteur. On retrouve ensuite, en annexe 5, un extrait du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) N° 229 de la MRC de Bécancour, dont les dispositions s'appliquent au territoire visé. L'article 30.2.1 de ce RCI exclut une partie de terrain de l'application des dispositions relatives aux zones inondables. Cette exclusion correspond au site de dépôt de la zone C

... 2

(lots 708-P et 708-102). La zone A demeure toutefois assujettie à ces dispositions. L'initiateur devrait donc fournir une réponse relativement aux dispositions réglementaires applicables au site de dépôt de la zone A et indiquer en quoi les travaux prévus sont conformes aux dispositions de ce RCI.

Espérant le tout conforme à vos attentes, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

  
Gaétan Désilets

GD/CD/jg